



Direction du Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

VILLE DE NIORT

Arrêté n° 2025-770

**GESTION DES LISTES ÉLECTORALES -
Accès au répertoire unique -
Arrêté portant habilitation -
Madame Margaux DIGUET -
Direction Citoyenneté et Population**

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Électoral et notamment les articles L.11, L.16, L.18 et L.28 ;

Vu le décret n°2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du Répertoire Électoral Unique notamment les articles 2 et 4 ;

Considérant le recrutement de Madame Margaux DIGUET comme renfort, en vue des élections, au sein de l'équipe Citoyenneté et Affaires publiques de la Direction Citoyenneté et Population ;

Considérant que dans le cadre de la mise en place du Répertoire Électoral Unique, et dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire que certains agents de la commune aient accès à certaines données à caractère personnel et informations enregistrées dans le système de gestion de ce répertoire ;

ARRÊTE

Art. 1 – Sous la surveillance et la responsabilité du Maire, Madame Margaux DIGUET, agent contractuel au service Citoyenneté et Affaires publiques à la Direction Citoyenneté et Population, est habilitée à avoir accès, dans la limite de son besoin d'en connaître, aux données à caractère personnel et aux informations enregistrées dans le système de gestion du Répertoire Électoral Unique de la commune (REU).

Art. 2 – Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet du Département des Deux-Sèvres, publiée et notifiée à l'intéressée.

Fait en Mairie à Niort, le 10/10/2025

Le Maire de Niort,

Signé

Jérôme BALOGÉ